

Règles de participation et de fonctionnement d'une activité de loterie instantanée

Les règles doivent être consultables par le public et contenir les renseignements suivants :

Titulaire	Nom (de l'organisme ou du conseil de foire ou d'exposition) Numéro de licence* *Si vous n'avez pas encore de licence valide, une fois votre nouvelle licence reçue, vous devrez ajouter le numéro de la licence à vos règles de participation et de fonctionnement avant de les rendre consultables par le public.
Loterie instantanée	Nombre de cartes mises en vente Prix de vente de chaque carte Période durant laquelle les cartes sont vendues Endroit où les cartes sont vendues
Prix	Description sommaire de chaque prix et leur valeur au détail Combinaison de symboles ou symbole rattaché à chaque prix, le cas échéant
Réclamation des prix	Façon de procéder pour réclamer les prix Endroit où les prix doivent être réclamés Délais accordé aux participants pour réclamer les prix
Tirage au sort (si les cartes peuvent donner, en plus de la chance de gagner des prix instantanés, le droit de participer à un ou des tirages au sort)	Endroit, date et heure de chaque tirage au sort Ordre dans lequel les prix seront tirés et, le cas échéant, mention selon laquelle les billets gagnants sont retirés de chaque tirage au sort subséquent